18me Année.— N° 3582 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Dimanche 29 Mars 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. 11 35. s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS

DU 27 MARS	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 90
Emprunt 1871	94 80
DU 28 MARS	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 85
Emprunt 1871	94 90

ROUBAIX, 28 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

Au commencement de la séance d'hier, M. Dahirel, membre de l'extrême droite, a lancé un de ces brûlots dont il est coûtumier; il a déposé une proposition aux termes de laquelle l'Assemblée aurait à se prononcer au 1er juin 1874 entre la monarchie et la république. L'honorable député du Morbihan n'a pas borné là son imprudence; il a demandé l'urgence sur sa proposition; la droite était anxieuse, le centre droit réclamait la question préalable, lorsque M. de Kerdrel a demandé la parole; après avoir affirmé le septennat, c'est-à-dire la durée des pouvoir confiés au maréchal, l'orateur a dit que la forme de ces pouvoirs étant réservée, il n'y avait pas lieu de voter la question préalable, mais qu'il fallait repousser l'urgence.

M. de Kerdrel est un de ces royalistes qui ne croient pas pouvoir jouer le sort de la monarchie sur un coup de dés. La majorité de la droite partage cette manière de voir ; très-peu de ses membres ont voté l'urgence ; l'immense majorité s'est ou abstenue ou prononcée contre l'urgence et certainement l'abstention est beaucoup plus rapprochée de ce dernier vote que du vote contraire. En somme, 330 voix contre 256 ont rejeté l'urgence.

Un de nos correspondants de Versailles nous explique ainsi l'attitude de la droite :

Il est certain que M. Dahirel était dans son droit absolu en agissant comme il l'a fait, mais le manque de discipline dont on se plaint à si juste titre parmi nos amis, s'est montré bien plus encore aujourd'hui, si c'est possible.

Personne n'était prévenu, aucune discussion n'avait eu lieu sur cette grosse question, et l'échec sur l'urgence est le fait personnel de l'honorable auteur de la proposition.

Ceux de nos amis qui se sont abstenus l'on fait parce qu'ils ont cru que la veille de la prorogation n'était pas le jour à choisir pour une si grave question, alors surtout qu'elle doit venir forcément lors de la discussion des lois constitutionnelles et dans des conditions utiles et pratiques tout à la fois. Il est utile que l'on ne se méprenne pas sur ce vote, non plus que sur celui des royalistes qui ont cru devoir voter contre l'urgence, laquelle était appuyée du reste par toutes les nuances de la gauche et par les bonapartistes.

Les deux orateurs MM. Dahirel et de Kerdrel n'ont absolument parlé qu'en leur nom personnel, car pas plus l'un que l'autre n'avaient autorité pour discuter au nom de leurs amis, puisque ces derniers n'avaient pu leur donner mandat pour cela.

Le résultat le plus clair de tout ceci a été de faire perdre une demi-heure à l'Assemblée, qui avait à discuter les fortifications de Paris.

Après cet incident absolument imprévu, et que M. Dahirel avait soulevé sans prendre l'avis de ses amis, on a repris la discussion des fortifications de Paris, et M. Thiers a cru devoir monter à la tribune pour combattre le projet de la commission de l'armée ; il a été écouté dans le plus grand silence, mais il n'a convaincu personne.

Les républicains espagnols nous envoyaient depuis deux jours des télégrammes dans lesquels ils annonçaient succès sur succès. Ces dépêches venant d'une telle source ne nous avaient que médiocrement émus; il y a longtemps que nous savons à quoi nous en tenir sur la véracité du télégraphe madrilène. Ce matin nous avons d'autres nouvelles qui présentent les choses sous un aspect tout différend. Une dépêche publiée par la *Gazette officielle* reconnait que Serrano a dû renoncer à prendre San Pedro de Abanto; en d'autres termes, on n'a pu déloger les carlistes de leurs principales positions. Il y a même lieu de croire que les républicains ont éprouvé un échec sérieux; diverses dépêches de Bayonne l'annoncent d'une façon très affirmative. « Serrano vient d'être repoussé sur toute la ligne, disent-elles; grande victoire pour les carlistes. » L'*Union* donne même le texte d'un avis transmis de Durango (Biscaye) par l'intendant de la maison du roi Charles VII, au commandant de la province de Guipuzcoa pour lui recommander d'empêcher le débarquement du général républicain Loma, qui pourrait vouloir revenir à Saint-Sébastien.

Si nous désirons le triomphe de Charles VII pour le bonheur et le repos de l'Espagne, nous ne le souhaitons pas moins ardemment pour la sécurité de la France. En Espagne, comme en Italie et en Suisse, les révolutionnaires de toutes nuances sont inféodés à la politique prussienne et, à l'heure présente, nous n'avons pour voisins que des gouvernements ennemis ou hostiles. Une exception doit être faite pour la Belgique, mais il suffirait de l'avènement d'un ministère libéral à Bruxelles pour compléter le réseau *bismarkien* qui nous enserre et nous comprime. La restauration de la royauté légitime à Madrid serait donc un événement très heureux pour nous, car elle nous enlèverait désormais toute inquiétude du côté des Pyrénées et nous assurerait en outre un allié fidèle et dévoué. On le comprend si bien à Berlin, que dans ces derniers jours encore, on envoyait au maréchal Serrano de l'argent, des canons et jusqu'à des officiers pour instruire ses troupes.

L'intérêt français est si évident de ce côté que nous nous demandons comment nos journaux révolutionnaires et libéraux osent essayer de faire prendre le change à leurs lecteurs. Leur hostilité envers les carlistes est insensée. C'est bien d'eux que l'on peut dire qu'ils ont des yeux pour ne point voir. L'esprit de parti a du reste toujours étouffé le patriotisme de cette presse, et nous n'avons point oublié que c'est elle qui a le plus ardemment soutenu l'Empire dans sa néfaste politique de 1859 et de 1866, politique qui nous a menés où nous sommes. Il est vrai que des révélations survenues un peu plus tard nous ont fait connaitre les causes... sonnantes de sa polémique anti-française. La patrie a été humiliée et appauvrie, mais il y a eu de grands journalistes qui se sont enrichis. Tout est donc bien, et ces messieurs auraient tort d'abandonner un métier si profitable.

M. de Bismark a toujours son « fond des reptiles » et à lire certains articles, on pourrait croire qu'il ne le dépense pas tout entier en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, le 27 mars 1874.

M. le duc de Broglie devait exposer aujourd'hui à la Commission des Trente les idées du gouvernement sur l'organisation des pouvoirs publics et la Chambre haute. Déjà, quelques-unes de ces idées ont été mises en avant par des journaux officieux. Le septennat conserverait l'étiquette de République. La succession éventuelle du chef de l'Etat serait attribuée au président de la Chambre haute. Elle n'aurait point des attributions applicables à un pouvoir permanent, comme la monarchie. Il s'agirait de fabriquer des lois constitutionnelles qui s'appliqueraient exclusivement au septennat, ne conviendraient qu'à lui, disparaitraient avec lui. Voilà pourquoi les organes du gouvernement ne paraissent pas favorables à un Sénat à vie pour lequel la sous commission des lois constitutionnelles a manifesté ses préférences.

L'Assemblée actuelle serait appelée à élire un tiers des membres de la Chambre haute, le second tiers serait nommé par les conseils généraux et le troisième tiers par le chef de l'Etat.

Le droit de dissolution de la Chambre des députés serait exercé par l'accord du président de la République septennale et du Sénat.

La *Presse*, un des principaux journaux officieux, disait, il y a deux jours :

« On voit maintenant quel doit être le véritable caractère du Sénat futur et comment il doit refléter le septennat lui-même en se conformant, par sa durée, à ce régime particulier. L'origine ou le recrutement de cette Chambre septennale doit dépendre, dès lors, comme nous l'avons dit, des constituants actuels dont l'œuvre sera tôt ou tard confiée à sa garde.

Enfin, les attributions de ce grand conseil du gouvernement seront faciles à délimiter dès qu'on sera d'accord sur les principes nécessaires que nous venons de rappela.

Le rapport de l'honorable M. Lefebvre-Pontalis et son questionnaire ne s'appliquent pas suffisamment au régime spécial qu'il s'agit d'organiser aujourd'hui; mais l'Assemblée qui a voté le septennat, saura, nous n'en doutons pas, lorsque la question se présentera devant elle, donner à tous les projets de constitution dont elle sera saisie leur véritable caractère et leur légitime portée.

Nous saurons, demain, si ce système de septennat est conforme aux communications qui auraient été faites par le duc de Broglie. Vous vous rappelez le reproche fait à M. Thiers de vouloir fabriquer une constitution pour ses convenances personnelles; n'est-ce pas le même procédé que le gouvernement du 19 novembre voudrait appliquer au maréchal de Mac-Mahon.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, le 27 mars 1874.

Je vous parlais, il y a quelque temps, de l'affaire Cahen-Lyon, sellière, et autres, et je vous indiquais les condamnations prononcées contre les hommes qui avaient voulu faire des marchés conclus avec l'Etat la source de bénéfices illégitimes : M. Ferrand, dont vous connaissez déjà sans doute la condamnation, a opéré sur une bien plus grande échelle ; il a fourni au gouvernement de la défense nationale (ainsi nommé par antiphrase comme les Furies s'appelaient Euménides chez les Grecs) 31 millions de marchandises et il a reçu une somme égale en espèces. M. Ferrand pouvait honnêtement se contenter de la commission qui lui était accordée et qui eut fait entrer dans sa poche une somme de 50,000 francs; l'a-t-il fait ? c'est ce qu'il est facile de savoir en examinant ses actes depuis la fin de la guerre ; car en juillet 1870, il était à peu près sans ressources, et en 1872, il a acheté la domaine de Lesnevor dans le Finistère, moyennant 270,000 fr.; il y a fait pour 150,000 fr. de travaux ; il a payé une usine 127,000 francs; il a remboursé 84,000 fr. de créances dépendant d'une faillite qu'il avait fait en 1865 ; ces dépenses exagérées ont attiré l'attention de la justice et c'est ainsi que M. Ferrand a été traduit en police correctionnelle ; M. Gambetta, qui le recommandait chaudement autrefois, qui lui a fait donner la mission de traiter pour tous les marchés, l'a complétement lâché à l'audience, pardonnez-moi ce mot trivial, mais expressif; on sait du reste que l'ex-dictateur a pour principe de méconnaître ses amis et séides quand ils sont dans l'infortune; le célèbre Cavalier, dit Pipe en Bois, en sait quelque chose.

Quoiqu'il en soit, Ferrand reconnu coupable d'avoir volé l'Etat est condamné à trois ans de prison et à une restitution de 109,000 francs; je m'empresse d'ajouter que l'on ne s'en tiendra pas là; la Commission des marchés a pris sa tâche au sérieux et elle poursuivra jusqu'au dernier tous ces misérables qui ont spéculé sur les malheurs de la patrie; qui, pour faire fortune, ont exposé au froid, à la faim, à la mort même les braves gens qui allaient courageusement défendre le sol envahi; nous verrons prochainement s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises ou de la police correctionnelle un certain nombre de ces spéculateurs éhontés pour lesquels la justice n'est jamais assez sévère.

Puisque je suis au palais de justice, j'y reste un instant pour vous signaler la condamnation à 5 ans de prison du sieur Hugelmann, qui, après avoir été l'homme de M. Rouher, après avoir, en 1870-1871, soutenu l'empereur Napoléon III dans un journal qui s'imprimait à Londres, était devenu le familier de la présidence avant le 24 mai; comment peut-on s'expliquer qu'un homme aussi intelligent que M. Thiers put employer un homme aussi taré ? c'est ce que je ne me charge pas d'expliquer, je tiens seulement à constater le fait.

La gauche est absolument démoralisée, la majorité de cent voix obtenue par le cabinet, le succès éclatant remporté par M. Depeyre, la constatation de l'union parfaite du cabinet, le blâme éclatant porté par la plupart des membres du centre gauche contre l'abstention systématique, tout cela n'est pas fait pour la satisfaire; elle n'a plus qu'une espérance, c'est celle de triompher dans les élections qui auront lieu dimanche prochain. Aussi les journaux de toutes nuances appartenant à l'opinion conservatrice ne sauraient-ils faire trop d'efforts pour déterminer leurs amis à remplir leur devoir d'électeurs; les radicaux voteront tous sans exception; il serait triste de voir que le parti de l'ordre, qui a incontestablement la majorité dans les départements de la Gironde et de la Haute-Marne, se fît battre par suite de sa molesse et de son inertie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du vendredi 27 mars 1874.

La séance est ouverte à 1 h. 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté sans rectification.

L'Assemblée adopte ensuite plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Un instant après M. Dahiel monte à la tribune, et, au milieu d'un silence à peu près complet, il dépose un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 2. Le 1er juin 1874, l'Assemblée » nationale se prononcera sur la forme dé» finitive du gouvernement de la France. » (Interruption.)

« Art. 2. Le vote aura lieu à la tribune, » et sera constaté par le dépôt d'une carte » nominale remise à chaque représentant à » l'appel de son nom. » (Mouvement d'adhésion à gauche.)

L'exposé des motifs a vingt lignes et justice ma proposition.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 29 MARS 1874.

— 36 —

Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

XIII.— (Suite)

Quelques années avant la mort de l'abbé Hubert, une autre petite âme avait aussi reçu sa couronne; elle s'était envolée presque au matin de la vie, mais, dans sa course rapide, déjà blessée au contact de notre monde.

Peu de temps après le mariage de Suzanne, le château de Lucay s'était rouvert pour ses hôtes absents depuis près d'un an. La famille n'y revenait pas au complet; Adhémar et son père voyageaient toujours, le comte espérant dans les voyages pour mûrir l'esprit trop léger de son fils.

Renée était mourante; elle succombait à une maladie de langueur; elle n'était plus que l'ombre d'elle-même, mais, pour ne pas affliger sa mère, elle osait à peine se plaindre et ne parlait pas de la séparation.

Mme de Vérigny éprouvait un désespoir que nul mot ne peut traduire; en vain, pour rattacher son enfant à la terre, elle avait tout essayé; la pauvre petite ne désirait qu'une chose: mourir là où son court bonheur avait été le plus grand, le plus complet, à Lucay où elle avait fait sa première communion, où son jeune cœur avait en même temps connu la douce amitié, l'amour divin et cet amour terrestre dont elle avait été sitôt désillusionnée...

Hélas! de celui-là elle mourait; petite nature si faible, si délicate, que Dieu dans sa bonté n'avait pas destinée aux longues luttes de la souffrance, sa première épreuve devait être son unique tribut pour acquérir l'éternité bienheureuse: à son premier brisement de cœur, il la rappelait à lui. Elle semblait le comprendre, et, n'osant le dire à sa mère, elle en parlait souvent avec le bon curé qui la fortifiait et essayait de la consoler.

Le bonheur de Suzanne, si profond, si vrai qu'il fût, ne lui faisait pas envie: depuis qu'elle avait entrevu un petit coin du ciel et qu'elle espérait y arriver, quand même on lui eût promis et donné toutes les joies de l'amour qui lui avaient été si brusquement ravies, elle n'eût pas consenti à vivre plus longtemps.

Elle ne regrettait pas Adhémar, elle était heureuse de revoir les mille choses qui lui rappelaient tout ensemble le bonheur rêvé et la déception. Dans sa courte agonie, elle nomma cependant plusieurs fois le petit camarade de son enfance, si longtemps chéri comme un frère, aimé un jour comme un fiancé.

Mme de Vérigny avait envoyé un télégramme à son frère et à son neveu pour les rappeler en hâte au chevet de sa fille mourante; elle comptait sur l'impossible, elle espérait comme espèrent les mères, tout, jusqu'au miracle! Si la présence d'Adhémar allait rendre la vie à l'enfant adorée!...

Hélas! la maladie de langueur avait fait tout-à-coup des progrès inouïs; du soir au lendemain, une phthisie galopante s'était déclarée; le comte et son fils ne pouvaient arriver à temps, quelque diligence qu'ils fissent, pour embrasser vivante la jeune fille.

Tant que la présence d'esprit ne l'abandonna pas, Rénée ne cessa de dire à sa mère :

« Je n'en veux pas à mon cousin, maman; qu'il ignore toujours pourquoi je meurs; je crois qu'il m'aime encore un peu, il pourrait s'accuser et peut-être souffrir. Ne lui dis rien, mère, je ne le veux pas; d'ailleurs, je ne le regrette pas, vois-tu: il ne m'eût jamais donné le bonheur que je trouverai là-haut! »

La baronne ne put obéir à sa fille : si aucun reproche ne s'échappa de ses lèvres, la vue de son neveu lui fit souvent du mal, elle ne fut pas maîtresse de son secret, elle le trahit un jour. Cette révélation tardive émut profondément le jeune homme; elle éveilla des regrets et des remords dans son cœur plus faible que mauvais; il s'accusa plus d'une fois, comme l'avait supposé Rénée, de la mort de sa cousine. Si ce souvenir s'effaça avec les années, il ne disparut pas entièrement, et l'on peut dire que la jeune fille morte eut plus d'influence sur le homme qu'elle n'en avait eu vivante; elle restait dans sa mémoire comme une apparition d'ange.

Longtemps Mme de Vérigny ne put se consoler; elle espérait et désirait mourir pour retrouver sa fille, mais depuis quelques années une autre petite Renée l'a rattachée à la vie: c'est le second enfant de Thérèse et de Robert.

A Paris, sur notre première scène lyrique, une étoile s'est levée, appelant à elle et concentrant dans ses rayonnements tous les admirateurs de la Fanelli; la clarté de ce nouveau soleil a rejeté dans l'ombre l'ancienne idole des Parisiens... Julia, restée belle pendant si longtemps, a tout-à-coup vieilli de dix années en un jour; le dépit et l'envie ont commencé et achevé ensemble l'œuvre de destruction.

Elle n'avait pas assez d'esprit pour retenir des amis auprès d'elle, alors que la beauté avait disparu et que la mode ne l'appelait plus sa souveraine; personne ne resta plus fidèle au foyer de l'actrice : elle le trouva désert, et lorsque avec sa fortune elle essaya de le repeupler, elle n'éprouva que du dégoût pour ses hôtes nouveaux. Habituée à recevoir l'élite de la société parisienne, folle, inconséquente, mais encore distinguée, elle se résigna difficilement à accueillir ces adorateurs du dieu argent, ces parasistes qu'on rencontre partout, ces vils flatteurs dont les louanges, sur une âme honnête, font une impression morale semblable à l'impression physique qu'on éprouverait à toucher un serpent.

Alors la pauvre abandonnée fut de nouveau réduite à l'ennui mortel : en vain elle ne voulait pas penser; dans ses heures de solitude, elle revit forcément le passé, comprit le présent et s'effraya de l'avenir. Ce monde, auquel elle avait tout sacrifié, l'abandonnait pour une nouvelle idole; le silence entourait ce nom qu'elle avait fait si chèrement célèbre, les protestations de l'amitié étaient fausses, puisque ceux-là mêmes qui s'étaient dits ses esclaves la délaissaient pour tomber aux pieds d'une autre. Que lui restait-il donc? La fortune? Mais qu'en faire? puisque son unique enfant l'avait repoussée avec mépris... Elle se rappela tout-à-coup cette phrase du bon curé de Luçay depuis si longtemps oubliée : « Avec les richesses injustement acquises, travaillez à vous faire des amis parmi les pauvres. »

La Fanelli était à demi italienne : elle ne pouvait être incrédule; elle se mentait à elle-même en faisant l'esprit fort; mais, la religion l'ayant gênée, ell l'avait rejetée comme un vêtement incommode : enfant, elle en avait appris la lettre et non l'esprit; elle ne la comprenait pas encore, mais elle allait s'y attacher comme à une ancre de salut.

Y trouva-t-elle ce qu'elle y cherchait? Oui, en ce sens qu'elle comblait le vide fait autour d'elle, qu'elle conjurait l'ennui, qu'elle trouvait moyen d'oublier, qu'elle regrettait moins, enfin qu'elle tuait le temps, ce tyran qui poursuit impitoyablement les inutiles et les désœuvrés.

Julia était riche, elle pouvait donner; elle donna beaucoup, semant l'or presque à pleines mains, quelquefois, hélas! sans discernement. Avec une sorte de